

Comité Syndical du 19 juin 2020

Délibération n°20/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans l'hémicycle du Conseil Départemental de la Charente suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 8 juin 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Samuel Cazenave, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Pierre-Yves Briand, Philippe Bouty, Didier Villat et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Fabienne Godichaud, Valérie Schermann et Annette Feuillade.

Membres absents ou excusés : Messieurs Jean-Hubert Lelièvre, Jean-François Dauré, Mathieu Hazouard, William Jacquillard et Daniel Sauvatre.
Madame Jeanne Filloux.

Madame Jeanne Filloux donne son pouvoir à monsieur Philippe Bouty.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch. Madame Cécile François.

Objet : Subvention du Pôle Image Magelis à la Technopole EurekaTech du GrandAngoulême pour l'année 2020

Inaugurée en mars 2018 pour valoriser l'écosystème territorial, la Technopole EUREKATECH du GrandAngoulême a été créée dans le but d'accompagner la création, la croissance et la venue d'entreprises innovantes sur l'ensemble du Département autour de filières stratégiques que sont l'Image Numérique et les Industries Culturelles et Créatives (ICC), l'industrie du process, la mécanique et l'électronique et enfin l'industrie du luxe et du packaging.

Le Pôle Image Magelis a ainsi adhéré à la Technopôle en qualité de membre fondateur comme stipulé dans la délibération n°18 du 09 mars 2018.

Le Conseil d'Administration de la Technopole réuni le 18 février 2020 a validé les orientations stratégiques 2020. Les échanges avec l'équipe du Pôle Image Magelis ont également permis de préciser les actions, listées ci-dessous, que portera la Technopole au titre des ICC dans une logique de renforcement et de complémentarité avec les programmes portés par Magelis :

1/ Entrepreneuriat & Diversification :

- Renforcement de la présence de la technopole dans le quartier de l'image et notamment en lien avec la pépinière images
- Poursuivre les actions visant à proposer les outils de financement ad-hoc pour les entreprises image/numérique
- Renforcer l'avantage territorial jeux vidéo par la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement dédié « jeux vidéo » au sein de l'incubateur Eurekatech et par le lancement d'un programme d'entrepreneuriat ICC déployable à l'international
- Accompagner des entreprises sur des événements de diversification en complément des actions Magelis et Nouvelle-Aquitaine (Salon Museum Expert, Naia, Industrie du futur...)
- Lancement d'un club IC

2/ Plateforme technologique

- Capitaliser et pérenniser l'offre du FAB@ICC, le service de l'Université de Poitiers dédié aux ICC - entreprises et institutions du numérique, de l'image, de la culture, de la création - d'Angoulême et de la région Nouvelle-Aquitaine.
- Connecter les entreprises du Pôle Image avec le projet Usine du Futur Nouvelle-Aquitaine/GrandAngoulême
- Renforcer le lien avec la fédération de chercheurs
- Amplifier les échanges entre les centres de ressources régionaux vers l'écosystème de l'image numérique.

Eurekatech et Magelis partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière ICC et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation des entreprises innovantes et leur développement économique.

Notre territoire dispose d'une maturité forte et la capacité d'Eurekatech à accompagner les entreprises et à animer la filière, associée au dynamisme, à l'expérience et à la reconnaissance nationale et internationale du Pôle Image Magelis, permettront à cette collaboration de faire évoluer la dynamique locale et l'ancrage de la spécialité Image et Numérique d'Angoulême.

Pour mettre en place ces actions de collaboration, la Technopole Eurekatech sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier de 30 000 € au titre de l'année 2020 (identique à celui de 2019), permettant de consolider les programmes de la Technopole, de poursuivre ses travaux en s'inscrivant dans une logique collaborative car les actions technopolitaines doivent permettre de densifier le soutien aux actions d'accompagnement de l'innovation et de l'entrepreneuriat sur le territoire de GrandAngoulême et de la Charente.

Le budget total prévisionnel pour l'année 2020 est établi à 644 800 €. Les autres partenaires qui soutiennent Eurekatech sont :

Grand Angoulême (mise à dispo)	204 000	32%
Nouvelle Aquitaine (Start-Up, EDI, TI)	160 000	25%
AFD	97 800	15 %
Magelis	30 000	5 %
Etat (Territoire Industrie)	25 000	4%
GrandCognac	20 000	3%
Crédit Agricole Charente	5 000	1 %

Une convention financière établie entre le Pôle Image Magelis et Eurekatech viendra préciser les engagements réciproques au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical – à l'unanimité (14 présents – 15 votants – 15 voix « pour ») – :

- acceptent le soutien financier du Pôle Image Magelis à la Technopole Eurekatech du GrandAngoulême, pour un montant de 30 000 €, au titre de l'année 2020,
- approuvent le principe et les termes de la convention financière afférente,
- autorisent monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 23 juin 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 23 juin 2020
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 23 juin 2020

Signé: Le Président

Le Président,
François BONNEAU